Bienvenue sur l’autoroute en flux libre !

En 2024, le flux libre s’installe sur l’axe Paris-Normandie (A13-A14), et dès juin sur l’A14. Pour une conduite sur autoroute plus fluide, plus sûre, et plus responsable, les barrières physiques de péage vont disparaître au profit de portiques munis de caméras et de capteurs intelligents pour calculer et automatiser le règlement des trajets des clients.

Projet d’envergure du groupe Sanef, le déploiement du flux libre sur les 210 km de l’axe Paris-Normandie (A13-A14) va révolutionner notre manière de circuler en apportant davantage de simplicité, de fluidité et de rapidité. Bien que ce dispositif soit déjà une réalité dans de nombreux pays (Chili, Costa Rica, Etats-Unis, Australie ou encore Portugal), c’est la première fois en France que l’on transforme un axe autoroutier historique en flux libre.

Le flux libre, c’est quoi ?

Les barrières de péage traditionnelles sont remplacées par des portiques qui enjambent l’autoroute. Concrètement, des caméras et des capteurs intelligents

détectent et identifient les plaques d'immatriculation des véhicules ou le badge de télépéage apposé sur le pare-brise et peuvent ainsi calculer le montant du
péage en fonction de la catégorie du véhicule (voiture, poids lourd, moto) et du trajet réalisé. Il sera donc possible, d'ici peu, de parcourir les 210 km entre Paris
et Caen sans s'arrêter pour payer.

Quels sont les bénéfices du flux libre ?

Le premier avantage, c'est la fluidité du trafic. Grâce au flux libre, terminé les bouchons et les ralentissements aux barrières de péage notamment aux heures
d'affluence, lors des grands week-ends et des vacances. Jusqu'alors, l'axe Paris-Normandie comptait cinq barrières de péage donc autant de points d'arrêts. Le
nouveau dispositif va permettre une circulation plus fluide, plus rapide, mais aussi plus sûre et plus sereine. Les conducteurs n'ont plus à s'inquiéter de
trouver la bonne file de péage, ni de trouver leur moyen de paiement.

Autre avantage, la simplicité. Les clients effectuent un seul paiement pour tout leur trajet et non plus à chaque gare de péage.

Enfin, le flux libre réduit l'impact environnemental des véhicules qui circulent sur l'autoroute. Ne plus s'arrêter au péage fait consommer moins de carburant et
réduit ainsi les émissions de CO2. D'autre part, les infrastructures actuelles vont être déconstruites au profit de nouveaux portiques ayant une faible emprise au
sol. Ceci va permettre de rendre, à terme, 28 hectares d'espace à la nature. C'est d'ailleurs à l'aune de ces différents bénéfices que la loi d'orientation des
mobilités (Loi LOM), votée en 2019, prévoit la généralisation du flux libre à l'avenir en France.

Comment payer son péage en flux libre ?

L'autoroute en flux libre ne signifie pas qu'on ne paye plus ! Plusieurs moyens de paiement sont proposés afin de répondre à toutes les situations.

- Le badge de télépéage est le moyen de paiement le plus simple pour profiter pleinement du flux libre. Lorsqu'il est bien positionné sur le parebrise, il est détecté automatiquement lors du passage sous les portiques. Rien ne change, le montant du péage sera ensuite facturé mensuellement et prélevé automatiquement.
- Sur le site sanef.com, le client dispose de deux options :
    - Le paiement automatique : après la création de son compte, le client associe sa plaque d'immatriculation à sa carte bancaire. Cette procédure, à réaliser une seule fois, permet de débiter automatiquement le montant du péage des futurs déplacements sur l'A13 et l'A14, sans aucune démarche de la part du conducteur.
    - Le paiement après chaque trajet : le client doit effectuer son paiement dans les 72h suivant son trajet en renseignant sa plaque d'immatriculation. Il peut activer gratuitement un service de notifications pour prévenir les oublis de paiement.
- En point de vente physique : le client peut se rendre, dans les 72h, dans l'un des points de paiement du réseau agréé Nirio (groupe FDJ), implantés sur tout le territoire national. Le client pourra ainsi payer son trajet en espèces ou en carte bancaire.

Une réalité dès juin 2024

La transformation de l'axe Paris-Normandie en autoroute en flux libre se fera en deux temps.
Dès le mois de juin, l'autoroute A14, première autoroute urbaine en France avec près de 40 000 véhicules par

jour, sera en flux libre. Cet axe long de 21 kilomètres permet de relier La Défense à Orgeval (Yvelines). Pour l’autoroute A13, il faudra attendre la fin d’année 2024.

Une communication pédagogique auprès des clients

Le flux libre, s’il existe déjà dans de nombreux pays, est peu déployé en France. Il induit de nouveaux comportements, notamment celui de payer le péage après son voyage, et d’une nouvelle manière. Le groupe Sanef va accompagner le lancement du flux libre sur l’axe Paris-Normandie d’une communication pédagogique auprès de ses clients pour leur expliquer le principe de ce nouveau dispositif et ainsi éviter les désagréments d’un non-paiement du péage. Cette communication prendra la forme d’une campagne grand public et impliquera des relais institutionnels et économiques, mobilisés pour véhiculer, auprès de leurs différents publics, ces messages pédagogiques :

- Les utilisateurs du quotidien pour des trajets domicile-travail, souvent équipés de badge de télépéage, devront penser à bien le fixer à leur parebrise.
- L’A13 et l’A14 restent payantes. Le client aura 72h pour payer après son trajet.
- Ne pas payer son péage est une infraction au code de la route.

Le flux libre est un projet de transformation globale pour le groupe Sanef. Sa mise en oeuvre entraîne une mutation profonde de ses infrastructures, de ses systèmes d’information et des métiers de certains de ses collaborateurs. Les anciens collaborateurs du péage ont été accompagnés par l’entreprise et formés aux nouveaux métiers de la relation client. Ils accompagneront ainsi l’ouverture d’un nouveau centre de relations client, localisé à Rouen, exclusivement dédié au flux libre.

er une relation plus personnalisée avec les clients de aussi les accompagner dans les différentes étapes de

E SUR SANEF

2h après chaque t

nent en créant vot

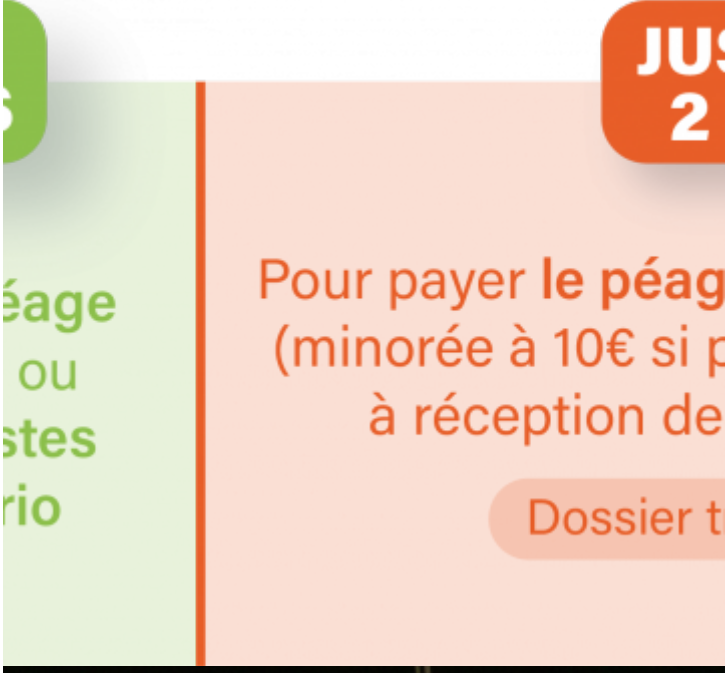

Infos pratiques

En cas de non-paiement ?

Le non-paiement du péage constitue une infraction au code de la route. Il expose le conducteur à une majoration forfaitaire puis une amende. L’avis de paiement
correspond au montant du péage majoré de 90 euros en cas de règlement sous 2 mois, majoration minorée à 10 euros si le paiement est effectué sous 15 jours.
Au-delà de 2 mois, l’amende s’élève à 375 euros.

Chiffres clés :

8 millions de clients/an sur l’axe
120 millions d’euros d’investissement par Sanef
30 minutes de trajet estimées en moins, en période de fort trafic
9,5 millions de litres de carburant économisés, selon les estimations

Document(s)
Dossier d'information SANEF
Contact

Une question ?

Isabelle PACE
Responsable des relations institutionnelles
-
Sanef
30 boulevard Gallieni
92130 ISSY LES MOULINEAUX
Mob. : 06 11 93 65 13
isabelle.pace@sanef.com

Marie GUERIN
Responsable de la communication corporate
-
Sanef
30 boulevard Gallieni
92130 ISSY LES MOULINEAUX
Mob. : 06 67 90 67 95
marie.guerin@sanef.com